

Histoire de Navarre, contenant l'origine, les vies & conquestes de ses Roys, depuis leur commencement jusques a present, ensemble ce qui c'est passé de plus remarquable durant leurs regnes en France, Espagne, et ailleurs, par Andre Favyn Parisien advocat en Parlement.

A Paris - Chez Laurent Sonnius, Pierre Mettayer et Pierre Chevallier
1612

Livre dixhuictième

([lire le texte original](#))

p. 1143
[...]

Avec grande raison fut faite la charte de l'Évesché de Fiefs, & nouveaux acquets, & de ceux qui durant l'Évesché de NOTUM fieri volumus tam praefatus ODO MAIOR DE CHADLO, concessu ILSANG

Recherche des Francs Fiefs, & nouveaux acquets

de la franchise de Challo S. Mard.

descédue d'Eudes le Maire, lequel
faict le voyage d'Oultre-mer tout armé pour acquitter le voeu faict par
Philippes premier, qui se faict Baillistre de la femme & enfans dudit Eudes le Maire
Auquel il dône de grands Privileges & franchises, par sa
Chartre de la Fráchise de Challos . Mars

p. 1144

Donnée au Chasteau d'Estampes, mil quatre vingt et quinze, au mois de Mars.

Noms et seings des principaux officiers de la Couronne apposez aux Chartres données par les Rois

Eudes le Maire faict le voyage de Ierusalem, auparavant Godefroy de Bologne.

Femmes de la franchise annoblissoiét leurs marys.

Ancelot le Maire et ses descendant

EGO *frater Anselmus sancti Victoris Parisius humilis Abba sic testifcor.*

Philippes premier du nom fut en l'aage de sept ans, du vivant du Roy Henry premier du nom son pere, S

Ceste Chartre nous apprend l'estat miserable des Serfs & Fiscalins de nos anciens Roys, des servitudes

Que Ancelot fils unique dudit Euldes & ses descendans fut fait Seulgneur & Chastelain infeodé, de la co

p. 1145

Challou (on void à la grande vitre du Cheur de l'Eglise dudict Village, dediée à saint Medard, dicte par :
Que ceux de cette famille estoient exempts de toutes coustumes qui se levoient pour le Roy, c'est à dire
Les armes dudit Euldes Approuvées selon l'ancienne desdisait Maîtres & garçons de la estoile françoise, &c.
Pour estre relevé, & ioui des exemptions de la franchise de leur manoirs & de leur seigneurie par leurs ancêtres

Chastelains, infeodez de Challo S. Mard

luïne riviere d'Estampes

Coustumes, c'est à dire droict & devoirs que l'on doibt au Roy.

Maison d'Euldes le Maire, lieu d'Asile, & de fráchise.

Armes d'Euldes le Maire, escartelées des plaines armes de Ierusalé.

Chartiers famille descendue dudit Euldes le Maire

p. 1146

Armes ou devise particuliere des Chartiers

Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, Iuges & conservateurs de la franchises de Challo S

Filles de ceste franchise recherchées en mariage des Villes frontières de France

Le nó des Tailles.

C'est pourquoy feu mósieur Chartier ancien Conseiller de la Cour estoit recognu pour le Chef de ladite franchise.
Le Committimus des maistres des Requestes Philippe DESCHAMPELLE, Responsable pour et famille, en p^{te} de
C'est des Requestes Philippe DESCHAMPELLE, Responsable pour et famille, en p^{te} de
Telles exemptions ont un fort longtemps faict rechercher l'alliance de ceux de cette ancienne franchise,

Numerabantin dote Triumphos.

Pour esneruer (?) ces articles, Pléges, placés, et autres, en la possession de nos Roys, pr^{es} le d^{eu} d'aux
Cinq, six, Pléges, placés, et autres, en la possession de nos Roys, pr^{es} le d^{eu} d'aux
[...]

Source : [Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes \(Université de Tours\)](#)